

# Communiqué de presse

16 janvier 2026

## La BCE fait avancer ses travaux sur le climat et la nature après avoir mis en œuvre son plan 2024-2025

- La BCE a intégré avec succès les risques liés au climat et à la nature dans ses processus au jour le jour, conformément à son plan 2024-2025 sur le climat et la nature
- La BCE reste déterminée à prendre en compte les risques liés au climat et à la nature dans le cadre de son mandat, compte tenu de leur impact économique et financier croissant
- Les travaux futurs viseront à améliorer la préparation analytique et opérationnelle à tous les niveaux de l'institution

La Banque centrale européenne (BCE) a renforcé l'intégration des risques liés au climat et à la nature dans ses activités principales en finalisant son [plan sur le climat et la nature](#) 2024-2025. Au cours des deux dernières années, la BCE a affiné son évaluation des risques liés au climat et à la nature, y compris la manière dont ils éclairent les décisions politiques. Elle a également amélioré sa supervision bancaire et la gestion de ses portefeuilles et opérations. Cela renforce la capacité de la BCE à remplir son mandat et contribue à préserver la stabilité du système bancaire européen.

Les risques liés au climat et à la nature sont désormais mieux intégrés dans tous les domaines pertinents :

- **Une intégration renforcée dans le cadre de la politique monétaire** : la BCE a renforcé l'intégration des considérations liées au climat et à la nature dans son cadre de politique monétaire, y compris dans le [dispositif de garanties de l'Eurosystème](#), et a [réduit les émissions de carbone](#) liées aux obligations d'entreprises détenues par l'Eurosystème. Les considérations climatiques, y compris les politiques de transition telles que le [système d'échange de quotas d'émission 2](#), sont désormais intégrées dans les évaluations et les projections macroéconomiques.

- **Une meilleure évaluation des données et des risques** : la BCE a réalisé et contribué à des tests de résistance climatiques et à des analyses de scénarios, y compris l'exercice Ajustement à l'objectif 55 (Fit-for-55 exercise), et mène les travaux visant à concevoir des scénarios climatiques au sein du Réseau pour le verdissement du système financier. Les indicateurs statistiques relatifs au climat ont été actualisés à l'aide de nouvelles méthodologies et données, améliorant le suivi des évolutions en matière de finance durable, des efforts de réduction des émissions de carbone et de l'impact des risques physiques liés au climat.
- **une résilience accrue du secteur bancaire** : les banques sont désormais mieux à même d'évaluer les risques liés au climat et à la nature, grâce au suivi continu assuré par la supervision bancaire de la BCE, y compris l'adoption de décisions contraignantes lorsque cela s'avère nécessaire.
- **une prise en compte des risques climatiques dans la gestion des opérations et du bilan de la BCE** : la BCE a continué d'intégrer les considérations climatiques dans ses portefeuilles non liés à la mise en œuvre de la politique monétaire. Elle a également réduit les émissions liées à ses propres opérations de 39 % en 2024 par rapport à 2019, en ligne avec ses objectifs environnementaux pour 2030.
- **des avancées dans les travaux sur la nature** : la déclaration actualisée de la BCE relative à sa stratégie de politique monétaire reconnaît explicitement les implications de la dégradation de la nature pour la politique monétaire. Les recherches menées par la BCE sur les risques liés à la nature ont montré une profonde interconnexion entre la nature et l'économie de la zone euro, les risques liés à l'eau apparaissant comme les plus significatifs.

Les conséquences économiques et financières du changement climatique et de la dégradation de la nature continuent de s'accentuer. La BCE reste donc fermement déterminée à intégrer le climat et la nature dans ses travaux, afin de garantir la résilience face à l'augmentation des risques physiques et des défis liés à la transition. La BCE continuera d'intensifier ses travaux dans trois domaines prioritaires :

- **la transition vers une économie verte**, y compris l'évaluation des plans de transition prudentiels des banques, l'analyse approfondie des coûts énergétiques et budgétaires, et l'étude des moyens d'intégrer davantage les considérations liées au climat dans le cadre opérationnel ;
- **la gestion des impacts physiques croissants du changement climatique sur l'économie et le système financier**, en renforçant l'analyse macroéconomique, en améliorant le suivi des

données et des risques et en menant des analyses approfondies des capacités des banques à relever les défis liés aux risques physiques ;

- **l'impact des risques liés à la nature et à la dégradation des écosystèmes**, y compris l'évaluation de l'impact des risques liés à l'eau.

Ces priorités viendront compléter les actions liées au climat actuellement menées par la BCE dans les domaines de la politique monétaire, de la supervision bancaire et de la stabilité financière, telles que la mise en place du [facteur climatique dans le dispositif de garanties de l'Eurosystème](#), la poursuite du développement de méthodologies pour les scénarios et les tests de résistance, et la garantie d'une gestion prudente des risques liés au climat et à la nature par les banques. La BCE continuera également d'améliorer les données pertinentes pour ses travaux et d'affiner ses indicateurs et ses déclarations d'information liés au climat. Elle contribuera également au dialogue politique européen et mondial, le cas échéant.

En maintenant le cap et en renforçant ses capacités opérationnelles et d'analyse, la BCE remplira son mandat dans un environnement de plus en plus façonné par les risques liés au climat et à la nature.

De plus amples informations sont disponibles sur le [site internet de la BCE](#).

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Carlijn Straathof](#) au:  
+49 170 348 7585.**

## Notes

- La BCE doit tenir compte des effets du changement climatique et de la dégradation de la nature dans l'exercice de ses activités relevant de son mandat. Le changement climatique a de profondes implications pour la stabilité des prix, en raison de ses effets structurels et conjoncturels sur l'économie et le système financier. En outre, sans préjudice de son objectif de stabilité des prix, la BCE doit apporter son soutien aux politiques économiques générales de l'Union européenne, afin de contribuer à un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Cela inclut les objectifs de la loi européenne sur le climat. En vertu de l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la BCE est également tenue d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et activités.
- La BCE a intégré les [considérations relatives au changement climatique](#) dans son cadre de politique monétaire à la suite de la révision de sa stratégie en 2021. Dans sa déclaration actualisée relative à sa stratégie de politique monétaire en 2025, la BCE a inclus une mention spécifique à la prise en compte de la [dégradation de la nature](#) dans son cadre de politique monétaire.

## Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél.: +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)